

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée

950 heures d'enseignement sur 31 semaines
2 ans en alternance avec l'entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, une semaine en centre de formation et deux semaines en entreprise

Validation

Contrôle continu des connaissances, rapport général et rapports techniques.

Lieu de formation / Information

CUEEP Littoral Calais
Centre Universitaire Mi-Voix
Rue Ferdinand Buisson - BP 653
62228 Calais Cedex
03.21.46.06.80



Contacts :

Responsable de la formation :

Eric RAMAT

03.21.46.06.80

ramat@lisic.univ-littoral.fr

Ou

Véronique DEVENDER

03.21.46.55.20

devender@univ-littoral.fr

Ou

Christine MARQUIS

Secrétariat Pédagogique

03.21.46.06.80

Christine.marquis@univ-littoral.fr

Avec le soutien du Conseil Régional Nord-Pas de Calais



Master Professionnel

Informatique

I2L

(Ingénierie du logiciel libre)

En apprentissage

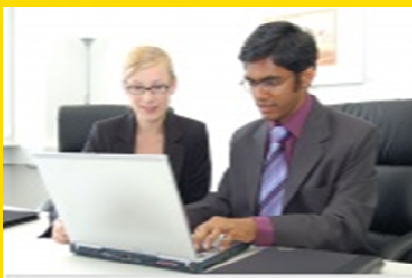
Le Master Professionnel Informatique I2L, a pour objectif de :

-Former des informaticiens de haut niveau en logiciel libre.

- Mener à bien la mise en place de solutions informatiques basées sur l'intégration de produits et technologies issus du monde du logiciel libre.

- Accompagner les organisations dans des processus de migration vers les logiciels libres ou d'intégration de ces logiciels.

Cette formation en logiciel libre reçoit le soutien des organisations du logiciel libre (April, FSF, CNLL, ...). Plus d'un tiers des enseignements est assuré par des professionnelles issus des SSSL, SSII et organisations partenaires du Master I2L .



Les débouchés :

- Chef de projet (plus spécifiquement les projets de migration vers le libre)
- Architecte logiciel
- Concepteur de haut niveau de systèmes multi-tiers
- Responsable d'infrastructures informatiques (systèmes et réseau)
- Développeur/concepteur de solutions embarquées

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Trois partenaires : l'apprenti, l'entreprise et le centre de formation.

La durée du contrat coïncide globalement avec l'année universitaire, soit un démarrage en septembre / octobre et une fin en août / septembre.

L'entreprise bénéficie des règles de la fiscalité liées au contrat d'apprentissage.

L'apprenti bénéficie de la même couverture sociale que les autres salariés.

Le temps de travail est celui en vigueur dans l'entreprise. Cette durée comprend également les temps de formation.

PEDAGOGIE

Pédagogie adaptée à l'alternance : Pédagogie par problème, Pédagogie de projet, ...

Principe du bi-tutorat :

L'apprenti est encadré par un maître d'apprentissage en entreprise et par un tuteur universitaire.

LES AIDES AUX ENTREPRISES

La région soutient financièrement les entreprises par une aide d'un montant de 1500 Euros.

Attention, ce versement est lié à l'assiduité du jeune en centre de formation.

D'autres aides sous forme de bonus viennent compléter ce montant de base.

LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

	1 ^è année	2 ^è année	3 ^è année
16-17 ans	25%	37%	53%
18-20 ans	41%	49%	65%
21 ans et plus	53%	61%	78%

Inscription au Master Professionnel I2L

Admissibilité :

L'admissibilité se fait sur dossier et sur entretien .

L'admission définitive se fait après signature d'un contrat d'apprentissage avec l'entreprise.



Public Concerné :

Etudiants de moins de 26 ans:

- titulaires d'une Licence informatique
- titulaires d'une Licence Professionnelle
- titulaires d'une 1^{ère} année de cycle d'Ingénieurs
- autres sur étude de dossier

Dossier de candidature :

Par courrier ou téléchargeable sur le site:
Dpt-info.univ-littoral.fr/wiki.I2L:Accueil